



Adoption simple d'adulte

Par **Jean-Gabriel**, le **21/09/2022 à 12:30**

Bonjour,

Je désire adopter la fille majeur (paxée et enceinte de son concubin) de mon ex conjointe.

Sa maman est tout à fait d'accord.

Ceci ne rentre apparemment pas dans un cadre et je voudrai savoir si c'est possible ou si il y a une jurisprudence sur ce cas ?

Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **21/09/2022 à 12:36**

Bonjour,

J'ai trouvé cette page qui peut vous aider :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F933>

Il semblerait que le statut de la personne adoptée importe peu, et le consentement de sa mère non plus.

Notez :

[quote]

:*"L'adopté doit donner son consentement à l'adoption **devant un notaire** qui établit un acte authentique"*

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **21/09/2022 à 12:53**

Bonjour

Moins aisé que pour l'enfant du conjoint, mais réalisable, voir lien communiqué par "Supprimé"

Par **Jean-Gabriel**, le **21/09/2022** à **14:50**

Merci pour votre réactivité et votre aide
Bien cordialement
Jean Gabriel.